

20 juil 2016 -18:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2016](#)

Soins de santé : calendrier budgétaire et adaptation des procédures remboursement

Sur proposition de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'amendement à l'avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé visant à adapter le calendrier budgétaire des soins de santé et les procédures de remboursement des médicaments.

Nouveau calendrier budgétaire soins de santé

La Commission européenne a introduit le Semestre européen. Par conséquent, le budget belge doit impérativement être soumis au plus tard le 15 octobre de l'année précédant l'exercice budgétaire. Le projet d'amendement vise à adapter le calendrier budgétaire pour l'établissement du budget des soins de santé au Semestre européen.

Procédures de remboursement des médicaments

Le projet d'amendement vise à permettre à la ministre, en cas de proposition négative de la Commission de remboursement des médicaments, de proposer de conclure une convention :

- dans le cas où elle jugerait que la base de remboursement proposée par le demandeur est disproportionnée par rapport aux critères d'évaluation légaux
- ou si elle estime que l'inscription sur la liste des spécialités remboursables contient des incertitudes au niveau budgétaire

Les projets d'amendement sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>